

ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse
Académie de
REUNION

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE LA REUNION

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 72-581 du 4 juillet 1972 modifié relatif au statut particulier des professeurs certifiés ;

ARRETE COLLECTIF PORTANT INSCRIPTION AU TABLEAU D'AVANCEMENT

Arrête :

Article 1^{er} : Les 87 professeurs certifiés hors-classe dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement à la classe exceptionnelle du corps des professeurs certifiés au titre de l'année 2025

NOM USUEL	NOM DE FAMILLE	PRENOM	DISCIPLINE D'ORIGINE
M. BARBIER		LAURENT	SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES
M. MAY		VINCENT	MATHEMATIQUES
M. CALAS		BRUNO	HISTOIRE ET GEOGRAPHIE
M. DE CHAUVERON		PIERRE	LETTRES MODERNES
M. CHEUNG KIVAN YEUN		JEAN ERIC	SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES
M. LOMBARDIN		FRANCK	TECHNOLOGIE : CONSTRUCTION ELECTRIQUE
M. BECHE		LAURENT CLAUDE	TECHNOLOGIE : CONSTRUCTION
M. FAUBOURG		JEAN FRANCOIS	ECO-GEST.OPTION COMPTABILITE ET
M. ANDRIANTSOLY		JULIEN	MATHEMATIQUES
M. BEGUE		JEAN WILLIAM	SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES
MM FELIX-LIGER	FELIX	MARIE	LETTRES MODERNES

ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse
Académie de
REUNION

NOM USUEL	NOM DE FAMILLE	PRENOM	DISCIPLINE D'ORIGINE
M. HOARAU		JEAN PHILIPPE	TECHNOLOGIE : CONSTRUCTION ELECTRIQUE
M. VELIO		GILLES	PHYSIQUE APPLIQUEE
M. RAMSAMY		JOHN ELIAN	TECHNOLOGIE : CONSTRUCTION ELECTRIQUE
M. BOYER		PATRICE	LETTRES MODERNES
M. GAUTHIER		STEPHANE	TECHNOLOGIE : CONSTRUCTION MECANIQUE
M. LIGER		THIERRY RENE	MATHEMATIQUES
MM PARIENTE	BIEBER	DORIS	ANGLAIS
MM HOAREAU	MOREL	JACQUELINE	LETTRES MODERNES
MM ROGER	ARNAL	NADEGE	LETTRES MODERNES
M. DUCHEMAN		JOHNNY	TECHNOLOGIE : CONSTRUCTION ELECTRIQUE
MM COLLIGNON		SYLVAIN	LETTRES MODERNES
MM DUFOSSÉ		RACHEL	PHILOSOPHIE
M. HOW-SIK		THIERRY	TECHNOLOGIE : CONSTRUCTION ELECTRIQUE
MM GARCIA	BOURGES	ELISABETH	LETTRES MODERNES
MM CARO		MARIE ANILENE	LETTRES MODERNES
MM ANZALONE		ISABELLE	LETTRES MODERNES
MM MUTUEL	LEMETAIS	PATRICIA	LETTRES MODERNES
M. ARBOGAST		PIERRE	EDUCATION MUSICALE ET CHANT CHORAL

ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse
Académie de
REUNION

NOM USUEL	NOM DE FAMILLE	PRENOM	DISCIPLINE D'ORIGINE
M. DAVID		REGIS	MATHEMATIQUES
MM GRONDIN		MARTINE	LETTRES MODERNES
MM TURPIN	BOYER	DANIELLE VERONI	ECO ET GEST OPTION MARKETING
M. HURAUX		PIERRE	SII OPTION INGENIERIE MECANIQUE
MM MAZARI		NADIA	HISTOIRE ET GEOGRAPHIE
MM YOU-SEEN	TSANG-CHIN-SANG	NADINE	MATHEMATIQUES
MM GONTHIER		MARIE SYLVIANE	ECO ET GEST.OPTION COMM, ORG, GRH
M. PAYET		JEAN FREDERIC	SII OPT INGENIERIE ELECTRIQUE
M. JUE		PATRICK	LETTRES MODERNES
MM PERITA		FREDERIQUE	LETTRES MODERNES
M. RUSCHER		PHILIPPE	MATHEMATIQUES
M. FERRERE		JEAN YVES	TECHNOLOGIE : GESTION
M. GRONDIN		JEAN	TECHNOLOGIE : CONSTRUCTION MECANIQUE
M. DIDIERLAURENT		DENIS	EDUCATION MUSICALE ET CHANT CHORAL
M. POUDROUX		ERIC JEAN	MATHEMATIQUES
M. HOARAU		CLEMENDEAU	SII OPTION INGENIERIE MECANIQUE
M. CASCADE		DANIEL	TECHNOLOGIE : CONSTRUCTION MECANIQUE
MM DESPREZ	FESSARD	NATHALIE	LETTRES MODERNES
M. SIEGEL		OLIVIER	ECO-GEST.OPTION MARKETING

ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse
Académie de
REUNION

NOM USUEL	NOM DE FAMILLE	PRENOM	DISCIPLINE D'ORIGINE
M. GODRIE		STEPHANE	MATHEMATIQUES
MM FLORES		VIRGINIE	LETTRES MODERNES
M. BROUDIC		DAVID	MATHEMATIQUES
M. LEPELIER		WILLY	TECHNOLOGIE : CONSTRUCTION MECANIQUE
M. POTHIN		GUY CAMILLE	ECO ET GEST.OPTION COMM, ORG, GRH
M. SAID SOILIH		ABDALLAH	ANGLAIS
M. DE CAZANOVE		JOSEPH	LETTRES MODERNES
M. GUIRADO		PHILIPPE	HISTOIRE ET GEOGRAPHIE
MM MURPHY		MARIE	HISTOIRE ET GEOGRAPHIE
M. JAGUELIN		STEPHANE	EDUCATION MUSICALE ET CHANT CHORAL
MM RABEYRIN		CORINNE	MATHEMATIQUES
M. PAVADEPOULLE		THIERRY	PHYSIQUE ET ELECTRICITE APPLIQUEE
M. ADELIN		JOHNY	SII OPTION INGENIERIE MECANIQUE
M. VITAL		JEAN LOUIS	TECHNOLOGIE : CONSTRUCTION ELECTRIQUE
MM GUESDON		MARIE-HELENE	LETTRES MODERNES
MM ROQUES		CATHERINE	MATHEMATIQUES
M. MUSSARD		ANTONIN	MATHEMATIQUES
MM ASPE		CHRISTELLE	LETTRES MODERNES

ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse
Académie de
REUNION

NOM USUEL	NOM DE FAMILLE	PRENOM	DISCIPLINE D'ORIGINE
MM COSTANTINI	KOWALIK	SOPHIE	LETTRES MODERNES
MM NOGUERA	PAUSE	FRANCOISE	SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES
MM SIMON		ISABELLE	BIOTECHNOLOGIE BIOCHIMIE GENIE BIOLOGIQUE
MM DOZIO	OGIER	SANDRINE	LETTRES MODERNES
MM DELHOMME		STEPHANIE	LETTRES CLASSIQUES
MM BENARD		MYLENE	LETTRES MODERNES
MM CARNOY		CAROLE	LETTRES MODERNES
MM PASQUENELLI		CHANTAL	ESPAGNOL
MM MEYNADIER		CECILE	HISTOIRE ET GEOGRAPHIE
MM HEALY		CATHERINE	ANGLAIS
MM RAVENNES	ELIE	CATHERINE	ANGLAIS
MM LEMONNIER		BEATRICE	DOCUMENTATION
MM GROSS	CORDEAU	NATHALIE	LETTRES MODERNES
MM MAILLOT		JULIANE	ECO ET GEST.OPTION COMM, ORG, GRH
MM ROBERT		CHRISTINE MARIE	ECO ET GEST.OPTION COMM, ORG, GRH
MM CAURO		VALERIE	LETTRES MODERNES
MM TALPOT		VERONIQUE	LETTRES MODERNES
MM BOCQUEE		CATHERINE	LETTRES MODERNES
MM VARDIN		NATHALIE	HISTOIRE ET GEOGRAPHIE

ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse
Académie de
REUNION

NOM USUEL	NOM DE FAMILLE	PRENOM	DISCIPLINE D'ORIGINE
MM VALENTIN		CATHY	HISTOIRE ET GEOGRAPHIE
MM INGOUF-LEMPEREUR	INGOUF	KATIA	ANGLAIS

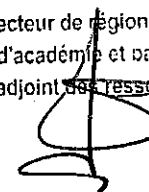
ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse
Académie de
REUNION

Article 2 : le présent arrêté est publié sur le site académique et est affiché dans les locaux du rectorat, pendant une durée de deux mois à compter de la date de signature.

Fait le 10/07/2025

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE LA REUNION

Pour le recteur de région académique,
recteur d'académie et par délégation
le directeur adjoint des ressources humaines



Guillaume LEMERCIER

VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez former :

- soit un recours gracieux ou hiérarchique,
- soit un recours contentieux devant la juridiction administrative compétente. Ce recours n'a pas d'effet suspensif.

Si vous avez d'abord exercé un recours gracieux ou hiérarchique dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la présente décision, le délai pour former un recours contentieux est de 2 mois* :

- à compter de la notification de la décision explicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ;
- ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de 2 mois dont disposait l'administration, en cas de décision implicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique.

Dans les cas très exceptionnels où une décision explicite de rejet intervient dans un délai de 2 mois après la décision implicite – c'est-à-dire dans un délai de 4 mois à compter de la notification de la présente décision – vous disposerez à nouveau d'un délai de 2 mois* à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

En cas de recours contentieux, vous pouvez saisir le tribunal administratif au moyen de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

*4 mois pour les agents demeurant à l'étranger.

NOTA :

- La part des femmes parmi les agents promouvables à la classe exceptionnelle des professeurs certifiés est de 50.16 %, la part des hommes est de 49.84 %.
- La part des femmes parmi les agents inscrits sur le tableau d'avancement à la classe exceptionnelle des professeurs certifiés est de 49.41 %, la part des hommes est de 50.59 %.